

Paris, le 19 mars 2021 n°35 / H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des Établissements et Services de la Protection de l'Enfance (ES-PE) 2021

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : Pluri-annuelle

Demandeur : SSM Santé et Solidarités (Ministère des Solidarités et de la Santé)

Au cours de sa réunion du 11 mars 2021, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet Enquête auprès des Établissements et Services de la Protection de l'Enfance (ES-PE) 2021.

L'enquête fait partie du dispositif d'observation statistique de la DREES sur l'hébergement en établissements de la protection de l'enfance et sur l'activité des services dans ce domaine. C'est une enquête quadriennale, exhaustive sur son champ en France entière, 3 000 établissements sont interrogés. La liste des établissements et services de l'ASE enquêtés est issue du répertoire FINESS. La liste des établissements et services de la PJJ ne se trouvant pas exhaustivement dans le répertoire FINESS, elle est issue d'un fichier de gestion transmis par le ministère de la Justice. Jusqu'à présent, l'enquête ES-PE était une enquête administrative.

Elle répond à une demande ministérielle et du secteur associatif de disposer d'éléments d'information permettant de faire un état des lieux de l'enfance en danger au sein des différentes structures les accueillant. L'enquête ES-PE alimente pleinement l'amélioration des connaissances statistiques sur le champ de la protection de l'enfance. En France, la politique sociale de protection de l'enfance est un dispositif principalement décentralisé, qui relève des conseils départementaux. Le manque de données et d'analyses statistiques en la matière est régulièrement souligné par les pouvoirs publics et les acteurs de la protection de l'enfance.

L'enquête ES-PE 2021 s'intéresse à l'activité des établissements et services, aux caractéristiques du personnel en fonction, au profil des enfants et jeunes adultes accueillis dans ces structures et au profil de ceux qui en sont sortis. Le public accueilli dans ces structures est assez hétérogène : l'ensemble des enfants ou jeunes adultes qui bénéficient de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse. À travers la collecte de données individuelles, l'enquête permet de saisir le profil des jeunes hébergés au sein de chaque institution, et son évolution au fil du temps.

Pour l'ensemble des établissements (hors services d'action éducative et clubs ou équipes de prévention), l'enquête ES-PE se décompose en plusieurs grands volets :

- L'identification de l'établissement ;
- L'activité de l'établissement ;
- Le profil du personnel;
- Le profil des enfants et jeunes adultes hébergés, et celui de ceux sortis au cours de l'année.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis: Timbre H030 - 88 Avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE CEDEX. Tél.: 01 87 69 57 02 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Pour les services d'action éducative et les clubs ou équipes de prévention : l'enquête recense l'activité de ces services, des données agrégées sur le personnel en fonction et des données agrégées sur les caractéristiques des enfants et jeunes adultes suivis par le service ou sortis au cours de l'année.

La collecte, entièrement dématérialisée, se déroulera sur une période de 4 mois, de janvier à mai 2022. Les établissements peuvent remplir les données individuelles demandées via le site de collecte directement, ou peuvent importer un fichier Excel, sur ce même site, pour leur éviter un remplissage manuel.

Pour chaque vague de l'enquête ES-PE, un comité de concertation constitué de l'ensemble des acteurs du champ se réunit plusieurs fois. Le comité de pilotage est composé du chef du Bureau « Lutte contre l'exclusion », de son adjointe et de la chargée d'études responsable de l'enquête ES-PE. Les décisions sont prises par ce comité après les avoir soumises à l'avis du comité de concertation.

Outre la DREES, les données sont accessibles aux administrations et acteurs nationaux ou territoriaux (DREETS, conseils départementaux, ONPE...), aux chargés d'études, aux chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants appartenant à un organisme de recherche et d'enseignement, ainsi qu'aux services statistiques ministériels, administrations, organismes à mission de service public, organismes internationaux, instituts nationaux de statistiques.

La première publication sur l'accueil en établissement de la protection de l'enfance est prévue courant 2023, à travers la diffusion d'un « Études et résultats » ou d'un « Dossiers de la DREES ». D'autres publications sont prévues par la suite, notamment sur les trajectoires des jeunes pris en charge et sur le personnel. Par ailleurs, des centaines de tableaux agrégés seront mis en ligne sur l'open data de la DREES.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à « l'enquête auprès des Établissements et Services de la Protection de l'Enfance ». L'avis d'opportunité est donné pour l'année 2022.